

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 05484

Numéro SIREN : 409 440 914

Nom ou dénomination : ONYX FILMS

Ce dépôt a été enregistré le 31/01/2018 sous le numéro de dépôt 8405

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 31-01-2018

N° DE DEPOT : 008405

N° GESTION : 2010B05484

N° SIREN : 409440914

DENOMINATION : ONYX FILMS

ADRESSE : 141 boulevard Ney 75018 Paris

MILLESIME : 2014

BILAN ACTIF

	31/12/2014			31/12/2013
	Brut	Amortissement	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Droits audiovisuels	35 674 456	(33 701 339)	1 973 118	676 168
En cours de production	3 396 254	(970 762)	2 425 491	8 629 913
Total Immobilisations incorporelles	39 070 710	(34 672 101)	4 398 609	9 306 081
Immobilisations corporelles	35 870	(30 886)	4 984	12 196
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	35 870	(30 886)	4 984	12 196
Titres de participation	28 750	(15 000)	13 750	13 750
Autres immobilisations financières	35 980	35 980	35 980	73 905
Immobilisations financières	64 730	(15 000)	49 730	87 655
Total Actif immobilisé	39 171 311	(34 717 988)	4 453 324	9 405 932
ACTIF CIRCULANT				
Avances et acomptes sur commandes			0	0
Clients et comptes rattachés	8 639 555	(13 845)	8 625 710	651 133
Autres créances	10 019 369	(11 053)	10 008 316	5 250 151
Disponibilités et VMP	33 459	0	33 459	506 012
Charges constatées d'avance	58 046	0	58 046	52 969
Total Actif circulant	18 750 429	(24 898)	18 725 531	6 460 264
Ecart de conversion actif	1 096	0	1 096	4 466
TOTAL ACTIF	57 922 837	(34 742 886)	23 179 951	15 870 663

BILAN PASSIF

	31/12/2014	31/12/2013
Capital social (1,307 actions d'une valeur nominale de 75 €)	98 025	98 025
Prime d'émission	1 943 933	1 943 933
Report à nouveau	(5 025 944)	(4 584 805)
Résultat	(726 593)	(441 139)
Total Capitaux propres	(3 710 579)	(2 983 986)
Subventions d'investissement	216 250	153 750
Avances conditionnées	0	0
Total Autres fonds propres	216 250	153 750
Provisions pour risques et charges	1 096	4 466
Provisions	1 096	4 466
Emprunts et Dettes Financières auprès des établissements de crédit	7 550 461	7 080 970
Autres Emprunts et dettes financières	3 172 244	408 483
Dettes fournisseurs	7 279 839	6 422 465
Dettes fiscales et sociales	2 147 734	1 689 946
Autres dettes	2 225 660	1 974 507
Produits constatés d'avance	4 297 246	1 116 000
Total Dettes	26 673 184	18 692 370
Ecart de conversion passif	0	4 063
TOTAL PASSIF	23 179 951	15 870 663

COMPTE DE RESULTAT

	France	Etranger	31/12/2014	31/12/2013
Ventes de marchandises	0	0	0	
Production vendue (biens)			0	
Production vendue (services)	8 202 984	302 120	8 505 104	501 820
Total Chiffre d'affaires	8 202 984	302 120	8 505 104	501 820
Production immobilisée			1 526 035	6 094 363
Subventions d'exploitation			0	0
Reprises de provisions et transferts de charges			3 005 900	5 169 060
Autres produits			56	2
Total Produits d'Exploitation			4 531 991	11 263 426
Achats de matières premières et autres appro.			0	0
Autres achats et charges externes			2 842 590	9 303 796
Impôts et taxes			132 714	74 753
Salaires et traitements			619 537	1 349 270
Charges sociales			322 985	808 403
Dotations aux amortissements et provisions				0
- Dotations aux amortissements sur immobilisations			8 295 751	3 275 401
- Dotations aux provisions sur immobilisations			195 135	107 577
- Dotations aux provisions sur actif circulant			11 053	0
- Dotations aux provisions pour risques et charges			0	0
Autres charges d'exploitation			1 210 568	333 391
Total charges d'exploitation			13 630 333	15 252 590
RESULTAT D'EXPLOITATION			(593 239)	(3 487 344)
Bénéfice attribué ou perte transférée			0	0
Perte Supportée ou bénéfice transféré			0	0
Autres intérêts et produits assimilés			9 459	13 223
Reprises sur dépréciations et transferts de charges à caractère financier			11 758	0
Différences positives de change			56 973	25 848
Total Produits financiers			78 190	39 071
Intérêts et charges assimilées			407 121	216 601
Différences négatives de change			28 694	28 335
dDotations aux prov pour pertes de change			1 096	10 972
Total Charges financières			436 911	255 908
RESULTAT FINANCIER			(358 721)	(216 837)
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT			(951 960)	(3 704 181)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			222 188	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital			0	3 274 629
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges			0	0
Total Produits exceptionnels			222 188	3 274 629
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			2 058	21 794
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			0	0
Dotations aux amortissements et provisions			0	0
Total charges exceptionnelles			2 058	21 794
RESULTAT EXCEPTIONNEL			220 130	3 252 835
Participation des salariés			0	0
Impôt sur les sociétés			5 237	10 207
RESULTAT NET			(726 593)	(441 139)

ONYX FILMS
Société par Actions Simplifiée
au capital de 98.025 euros
Siège Social : 141, boulevard Ney – 75018 Paris
409.440.914 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2015

L'an deux mille quinze,

Le 30 Juin,

La Société ON ENTERTAINMENT, Société par Actions Simplifiée au capital de 3.201.060 euros ayant son siège social sis 141, boulevard Ney - 75018 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 790 159 495 RCS Paris, représentée par son Président la société ON CORP, elle-même représentée par son Président Monsieur Dimitri RASSAM,

Associée Unique de la société **ONYX FILMS** au capital de 98.025 euros.

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le **31 Décembre 2014** et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par **Monsieur Aton SOUMACHE** Président non associé.

Les comptes annuels de l'exercice et le rapport de gestion ont été adressés à l'Associée Unique dans les cinq mois de la clôture de l'exercice clos le **31 Décembre 2014**.

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'Associée Unique au siège social.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- rapport du Président ;
- rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le **31 Décembre 2014** ;
- rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le **31 Décembre 2014** ;
- affectation du résultat ;

- augmentation de capital réservée aux salariés dans les conditions prévues à l'article L.3332-18 du Code du travail, conformément à l'article L.225-129-6 du Code de commerce ;
- pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le **31 Décembre 2014** tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par **une perte de 726.593 euros**.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion du Président.

L'Associée Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal pour un montant de 55.321 euros.

En conséquence, l'Associée Unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique décide d'affecter **la perte de l'exercice s'élevant à 726.593 en totalité au compte « REPORT A NOUVEAU » qui passera ainsi d'un solde débiteur de 5.025.944 euros à un solde débiteur de 5.752.537 euros**.

L'Associée Unique prend acte que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, qui demeurent donc inférieurs à la moitié du capital social.

L'Associée Unique prend également acte qu'au cours des trois derniers exercices, il n'a pas été distribué de dividendes.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

TROISIEME DECISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des

Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, prend acte dudit rapport et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

QUATRIEME DECISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Président, en application des dispositions des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et de l'article L. 3332-18 du Code du travail, à augmenter, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, le capital social d'un montant nominal qui ne pourra excéder 2.940 euros par l'émission d'actions réservées aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise de la Société.

Le prix de souscription des actions émises en application de la présente délégation sera déterminé par le Président lors de sa décision fixant la date d'ouverture de la souscription, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-20, du Code du travail.

La présente délégation est consentie pour une durée de 5 ans à compter de la présente décision.

L'Associée Unique délègue tous pouvoirs au Président pour mettre en œuvre la présente autorisation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, à l'effet notamment de :

- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires d'actions nouvelles ;
- fixer, dans les limites légales, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération des actions nouvelles ;
- déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ;
- d'arrêter le prix de souscription des actions nouvelles ;
- dans le limite de 2.940 euros, décider du montant des actions à émettre, de la durée de la période de souscription, de la date de jouissance des actions nouvelles, et plus généralement de l'ensemble des modalités de chaque émission ;
- constater la réalisation de chaque augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives ;
- et d'une façon générale, prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

CINQUIEME DECISION

L'Associée Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

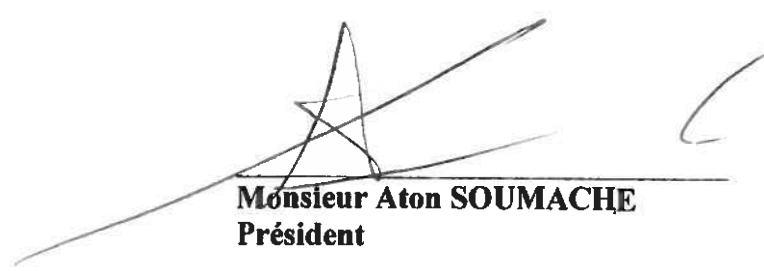
Cette décision est adoptée par l'associée unique.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'Associée Unique.



L'Associé Unique
La société ON ENTERTAINMENT
Représentée par la société ON CORP
Elle-même représentée par Monsieur Dimitri RASSAM



Monsieur Aton SOUMACHE
Président

ONYX FILMS

Société par Actions Simplifiée au capital de 98.025 €

Siège social : 139-141, boulevard Ney, 75 018 PARIS

RCS PARIS 409 440 914

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

PSK AUDIT

MAZARS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ONYX FILMS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

ONYX FILMS

Comptes annuels

Exercice clos le

31 décembre 2014

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.1 « Immobilisations incorporelles et amortissements » de l'annexe expose les modalités d'amortissement des coûts de production des films. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de recettes nettes futures établies par la société, à revoir les calculs effectués et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés à l'Associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

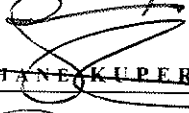
Fait à Paris et à Courbevoie, le 12 juin 2015

Les Commissaires aux Comptes

PSK AUDIT



PIERRE KUPERBERG



STEPHANE KUPERBERG

MAZARS



GUILLAUME DEVAUX

BILAN ACTIF

	31/12/2014			31/12/2013
	Brut	Amortissement	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Droits audiovisuels	35 674 456	(33 701 339)	1 973 118	676 168
En cours de production	3 396 254	(970 782)	2 425 491	8 629 913
Total Immobilisations incorporelles	39 070 710	(34 672 101)	4 398 609	9 306 081
Immobilisations corporelles	35 870	(30 886)	4 984	12 196
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	35 870	(30 886)	4 984	12 196
Titres de participation	28 750	(15 000)	13 750	13 750
Autres immobilisations financières	35 980		35 980	73 905
Immobilisations financières	64 730	(15 000)	49 730	87 655
Total Actif Immobilisé	39 171 311	(34 717 988)	4 453 324	9 405 932
ACTIF CIRCULANT				
Avances et acomptes sur commandes			0	0
Clients et comptes rattachés	8 639 555	(13 845)	8 625 710	651 133
Autres créances	10 019 369	(11 053)	10 008 316	5 250 151
Disponibilités et VMP	33 459	0	33 459	506 012
Charges constatées d'avance	58 046	0	58 046	52 969
Total Actif circulant	18 750 429	(24 898)	18 725 531	6 460 264
Ecart de conversion actif	1 096	0	1 096	4 466
TOTAL ACTIF	57 922 837	(34 742 886)	23 179 951	15 870 663

BILAN PASSIF

	31/12/2014	31/12/2013
Capital social (1,307 actions d'une valeur nominale de 75 €)	98 025	98 025
Prime d'émission	1 943 933	1 943 933
Report à nouveau	(5 025 944)	(4 584 805)
Résultat	(726 593)	(441 139)
Total Capitaux propres	(3 710 579)	(2 983 986)
Subventions d'investissement	216 250	153 750
Avances conditionnées	0	0
Total Autres fonds propres	216 250	153 750
Provisions pour risques et charges	1 096	4 466
Provisions	1 096	4 466
Emprunts et Dettes Financières auprès des établissements de crédit	7 550 461	7 080 970
Autres Emprunts et dettes financières	3 172 244	408 483
Dettes fournisseurs	7 279 839	8 422 465
Dettes fiscales et sociales	2 147 734	1 689 948
Autres dettes	2 225 660	1 974 507
Produits constatés d'avance	4 297 246	1 116 000
Total Dettes	26 673 184	18 692 370
Ecart de conversion passif	0	4 063
TOTAL PASSIF	23 179 951	15 870 663

COMPTE DE RESULTAT

	France	Etranger	31/12/2014	31/12/2013
Ventes de marchandises	0	0	0	0
Production vendue (biens)			0	
Production vendue (services)	8 202 984	302 120	8 505 104	501 820
Total Chiffre d'affaires	8 202 984	302 120	8 505 104	501 820
Production immobilisée			1 526 035	6 094 363
Subventions d'exploitation			0	0
Reprises de provisions et transferts de charges			3 005 900	5 169 060
Autres produits			56	2
Total Produits d'Exploitation			4 531 991	11 263 426
Achats de matières premières et autres appro.			0	0
Autres achats et charges externes			2 842 590	9 303 796
Impôts et taxes			132 714	74 753
Salaires et traitements			619 537	1 349 270
Charges sociales			322 885	808 403
Dotations aux amortissements et provisions			0	0
- Dotations aux amortissements sur immobilisations			8 295 751	3 275 401
- Dotations aux provisions sur immobilisations			185 135	107 577
- Dotations aux provisions sur actif circulant			11 053	0
- Dotations aux provisions pour risques et charges			0	0
Autres charges d'exploitation			1 210 568	333 391
Total charges d'exploitation			13 630 333	15 252 590
RESULTAT D'EXPLOITATION			(593 239)	(3 487 344)
Bénéfice attribué ou perte transférée			0	0
Perte Supportée ou bénéfice transféré			0	0
Autres intérêts et produits assimilés			9 459	13 223
Reprises sur dépréciations et transferts de charges à caractère financier			11 758	0
Différences positives de change			56 973	25 848
Total Produits financiers			78 190	39 071
Intérêts et charges assimilés			407 121	216 601
Différences négatives de change			28 694	28 335
Dotations aux prov pour pertes de change			1 096	10 972
Total Charges financières			436 911	255 908
RESULTAT FINANCIER			(358 721)	(216 837)
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT			(951 960)	(3 704 181)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			222 188	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital			0	3 274 629
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges			0	0
Total Produits exceptionnels			222 188	3 274 629
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			2 058	21 794
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			0	0
Dotations aux amortissements et provisions			0	0
Total charges exceptionnelles			2 058	21 794
RESULTAT EXCEPTIONNEL			220 130	3 252 835
Participation des salariés			0	0
Impôt sur les sociétés			5 237	10 207
RESULTAT NET			(726 593)	(441 139)



COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2014

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Le total du bilan, avant répartition, de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élève à 23 179 951 €

Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage une perte de 726 593 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels sont exprimés en euros.

Cette société est entrée dans un groupe à l'issue de la prise de contrôle le 25 octobre 2013 par ON ENTERTAINMENT la société mère. Au cours de l'exercice 2014 les deux principaux associés du groupe ON ENTERTAINMENT ont apporté les titres qu'ils détenaient à une entité holding qu'ils contrôlent, la société ON CORP. Ainsi, au 31 décembre 2014, le Groupe ON ENTERTAINMENT est contrôlé par ON CORP et la société ONYX FILMS est intégrée dans ses comptes consolidés.

Faits marquants :

- La société a poursuivi la production exécutive du film « Le Petit Prince » réalisé par Mark Osborne en coproduction avec la société Little Princess. La sortie du film est prévue en juillet 2015
 - La société a livré le film « Mune » aux distributeurs au 4^{ème} semestre 2014, film d'animation réalisé par Alexandra Heboyan et Benoit Philippon, dont la sortie est prévue en octobre 2015
 - La société développe 3 projets significatifs :
 - o L'adaptation de l'univers des « Playmobil » en long métrage d'animation ;
 - o L'adaptation de la série animée japonaise « Cobra » sous forme de long métrage live ;
 - o L'adaptation de la collection de livres pour la jeunesse « Drôles de petites bêtes » sous forme de long métrage d'animation.
- Au moins 2 de ces projets devraient être en production en 2015.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis suivant les principes comptables généralement admis en France, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.1. Immobilisations incorporelles et amortissements*Droits audiovisuels et immobilisations incorporelles en cours*

Ce poste comprend la totalité des dépenses nécessaires à la fabrication des films de longs et courts métrages. Les coûts de production sont évalués à leur prix de revient, calculé à partir des charges

directement et indirectement affectables. Les charges financières supportées pendant la période de production sont incorporées aux charges directement affectables.

En cas de coproduction, le film n'est immobilisé que pour la quote-part de financement de la société. Les participations financières sont comptabilisées en diminution du prix de revient de l'immobilisation par le biais du compte de transfert de charges.

Le coût des films est porté à l'actif immobilisé selon les règles suivantes :

Films en cours :

Les films en cours de production sont évalués à leur coût de revient. Le coût de revient comprend les charges directement affectables et une quote-part de charges indirectes. Le coût du film est inscrit en « Autres immobilisations incorporelles » à l'actif du bilan.

Films terminés :

Toute production de film est considérée comme faisant partie du patrimoine de la société dès l'obtention du « Visa d'exploitation » délivré par le C.N.C. Le coût de production du film est alors porté en immobilisation au poste « droits et valeurs similaires » à l'actif du bilan.

Amortissements des immobilisations incorporelles

La base amortissable du film correspond au coût de production du programme, déduction faite des apports coproducteurs éventuels et des subventions passées au compte de résultat.

Les dotations aux amortissements sont calculées en appliquant à la valeur nette comptable le ratio résultant de la comparaison entre les recettes acquises dans l'exercice y compris les subventions reçues du C.N.C., et les recettes prévisionnelles totales. Celles-ci comprennent la part des recettes acquises dans l'exercice et les recettes futures sur une durée maximale de huit ans à compter de la date d'obtention du visa du film. Les recettes futures estimées sont examinées périodiquement par la direction et ajustées, si nécessaire, compte tenu de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la clôture.

Ainsi, à la valeur nette observée avant la dotation aux amortissements de la période est appliqué le coefficient d'amortissement suivant : $\text{Recettes nettes } N / (\text{Recettes nettes } N + \text{Recettes nettes futures})$. Dans le cas où la valeur nette de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes prévisionnelles, un amortissement complémentaire est constaté pour couvrir l'insuffisance des recettes.

1.2. Immobilisations corporelles et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix de revient et coûts accessoires).

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon la méthode linéaire :

. Mobilier, agencements et installations	10 ans
. Matériel et mobilier de bureau	5 ans
. Matériel informatique	3 ans

1.3. Immobilisations financières et provisions pour dépréciation

Les participations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur d'utilité de la participation devient inférieure au prix d'acquisition. La valeur d'utilité est déterminée notamment à partir de la valorisation de la quote-part d'actif net détenu, par tout moyen pertinent (actif net, méthode des cash-flows futurs, par exemple).

1.4 Clients et autres créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée pour les créances qui présentent un retard inhabituel ou qui font l'objet d'un contentieux. Le pourcentage de provision est déterminé créance par créance.

1.5 Disponibilités

La société ouvre, conformément aux usages de la profession, un compte en banque par film en production. La position au bilan des disponibilités ou des concours bancaires courants est la position compensée des sous-comptes par devise et par banque, afin de refléter au mieux la situation de trésorerie de la société.

1.6 Opérations en devises

Les charges et produits sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurant au bilan sont comptabilisés pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises est portée en écarts de conversion.

1.7 Provisions pour risques et charges

Les engagements pour départ à la retraite n'ont pas fait l'objet d'une provision, leur montant n'étant pas significatif compte tenu de l'âge moyen de l'effectif de la société.

2. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

2.1. Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes	31/12/2013	Augmentations	Diminutions/Transferts	31/12/2014
Frais préliminaires	2 304 475	1 091 850	- 71	3 396 254
En cours de production	7 101 066	1 162 779	- 8 263 845	0
Productions terminées	27 410 611	8 263 845		35 674 456
TOTAL	36 816 152	10 518 474	- 8 263 916	39 070 710

Amortissements et Provisions	31/12/2013	Dotations	Reprises	31/12/2014
Frais préliminaires	775 628	195 135		970 763
Productions terminées	26 734 443	8 288 539	1 321 643	33 701 339
TOTAL	27 510 071	8 483 674	1 321 643	34 672 102

L'essentiel des dépenses de développement encourues au cours de l'exercice concerne les longs métrages d'animation « Drôles de Petites Bêtes » et « Playmobil ». D'autres projets sont en développement comme « The Chosen », « Albator », « Cobra » ou Galaxy railway ».

Un amortissement sur des films terminés de plus de 7 ans a été comptabilisé à hauteur de 1 322K€. Les provisions pour dépréciation de ces mêmes films, dotées les années précédentes pour insuffisance de recettes, ont été reprises sur l'exercice à due concurrence.

2.2 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes	31/12/2013	Augmentations	Diminutions/Transferts	31/12/2014
Installations, agencements	24 901			24 901
Matériel informatique	10 969			10 969
TOTAL	35 870			35 870

Amortissements	31/12/2013	Dotations	Reprises/Diminutions	31/12/2014
Installations, agencements	15 879	4 980		20 860
Matériel informatique	7 795	2 232		10 027
TOTAL	23 674	7 212		30 886

2.3 Immobilisations financières

	31/12/2013	Acquisitions	Cessions / Diminutions	31/12/2014
Titres de participation	28 750			28 750
Provisions pour dépréciation des titres	-15 000			-15 000
Autres immobilisations financières	73 905	5 586	43 510	35 980
Valeur nette des immobilisations financières	87 655	5 586	43 510	49 730

Les informations relatives aux titres de participations sont détaillées dans le tableau liste ci-dessous :

titres	ONYX LUX SARL	LITTLE PRINCESS SARL	UPSIDE DOWN FILMS SAS
Valeur comptable des titres détenus	12 600	150	1 000
Capitaux propres	- 411 835	182 512	- 301 242
Quote-part de détention	100%	15%	100%
Chiffre d'affaires HT réalisé sur l'exercice	1 717 918	0	0
Résultat de l'exercice 2014	75 000	- 12 933	79 005

La société détient également 32,68% des titres de la société 3 Mousquetaires pour une valeur de 15 000 euros totalement dépréciés à la clôture.

Les autres immobilisations financières correspondent aux dépôts de garantie qui évoluent comme suit :

Autres immobilisations financières	31/12/2013	Augmentation	Diminution	31/12/2014
Dépôt de garantie des locaux	400	1 086	0	1 486
DG sur « Le Petit Prince »	72 005	4 500	42 010	34 495
DG sur « The Prodiges »	1 500		1 500	0
TOTAL	73 905	5 586	43 510	35 981

2.4. Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Les créances se décomposent comme suit :

Créances	Montant brut	A moins d'1 an	A plus d'1 an
Créances clients	8 639 555	8 639 555	
Créances Sécurité Sociale et autres organismes	5 193	5 193	
Créances sur personnel et comptes rattachés	6 805	6 805	
TVA	1 108 747	1 108 747	
CICE	5 237	5 237	
Autres créances	8 893 387	8 893 387	
Total	10 019 369	10 019 369	

Les autres créances correspondent aux parts coproducteurs à hauteur de 7 454 K€ (dont 7 404 K€ de créance sur le Coproducteur Little Princess et de comptes courants avec les autres sociétés du groupe à hauteur de 1 199 K€ en vertu de conventions de trésorerie. Les 240 K€ restants correspondent aux fournisseurs débiteurs à hauteur de 229 K€ dont les factures non parvenues sont enregistrées à due concurrence en dettes fournisseurs et à une créance sur autres débiteurs divers, créance provisionnée à 100%.

Les dettes par échéance se répartissent comme suit :

Dettes	Montant brut	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	7 550 461	6 615 461	935 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	7 279 839	7 279 839		
Personnel et comptes rattachés	121 148	121 148		
Organismes sociaux	832 405	832 405		
TVA	961 931	961 931		
Autres dettes fiscales	232 249	232 249		
Dettes groupe	3 172 244	3 172 244		
Autres dettes	2 225 660	2 225 660		
TOTAL	22 375 937	21 440 937	935 000	

Les dettes financières sont constituées des crédits de production auprès des établissements Cofiloisirs et Coficiné à hauteur de 7 155 K€ et de concours créditeurs de banque.

Les dettes à plus de 1 an correspondent à la dette au 31/12/2014 envers les établissements de crédits pour les productions toujours en cours en 2015 (Playmobil le film).
Les autres dettes correspondent à des dettes envers les coproducteurs à hauteur de 1 434 K€ et des dettes de trésorerie à hauteur de 628 K€ consenties par des sociétés du groupe en vertu des conventions de trésorerie

2.5. Provisions

L'ensemble des provisions inscrites au bilan se détaillent comme suit :

Provisions	31/12/2013	Dotations	Reprises	31/12/2014
Provisions pour risques et charges	4 466	1 096	4 466	1 096
Provisions pour dépréciation				
- sur immo. incorporelles	2 097 271	195 135	1 321 643	970 763
- sur immo. financières	15 000			15 000
- sur comptes clients	13 845			13 845
- sur autres créances	7 292	11 053	7 292	11 053
Total général	2 137 874	207 284	1 333 401	1 011 757

2.6 Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

	Montant concernant les entreprises liées	Montant concernant les sociétés avec lesquelles la société a un lien de participation
Immobilisations financières		28 750
Total Immobilisations		28 750
Créances clients	948 934	495 985
Autres créances	1 198 574	7 404 287
Total Créances	2 147 508	7 900 272
Dettes fournisseurs	5 532 487	979 238
Autres dettes	627 631	3 172 244
Total Dettes	6 160 118	4 151 482

2.7 Charges et produits constatés d'avance

	Montant brut	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Produits constatés d'avance	4 297 246	4 297 246		
Charges constatées d'avance	58 046	688	57 358	

Les produits constatés d'avance correspondent à l'ensemble des échéances facturées au titre des films et prestations en cours, et dont la livraison entraînant la reconnaissance du chiffre d'affaires n'a pas encore eu lieu à la clôture de l'exercice.
L'essentiel du poste (4 048 k€) est donc constitué à la clôture du 31 décembre 2014 des produits déjà facturés sur le film « Le Petit Prince ».

2.8 Charges à payer et Produits à recevoir

	Charges à payer	Produits à recevoir
Fournisseurs	321 820	
Clients		337 256
Personnel et charges sociales	25 786	
Fiscal	31 184	25 273
Autres créances et dettes (intérêts courus)	18 815	149 926

2.9 Capitaux propres

	Valeur nominale		Nombre de titres		
	Début d'exercice	Fin d'exercice	Début d'exercice	Créées pendant l'exercice	Fin d'exercice
Actions	75.00	75.00	1 307	0	1 307

Le capital se compose de 1.307 actions d'une valeur nominale de 75 €.

	2013	Affectation du résultat	Augmentation / diminution	2014
Capital social	98 025			98 025
Prime d'émission	1 943 933			1 943 933
Report à nouveau	-4 584 805	-441 139		-5 025 944
Résultat	-441 139	441 139	-726 593	-726 593
Total Capitaux Propres	-2 983 986	0	-726 593	-3 710 579

2.10 Résultat Exceptionnel

Le résultat exceptionnel est de 220€.

Il est constitué des produits exceptionnels relatifs à des suppressions de dettes sur fournisseurs en liquidation judiciaire (111K€) et sur exercices antérieurs (111 K€) ainsi que de majorations et pénalités fiscales (-2K€)

2.11 Effectif

L'effectif moyen au cours de l'exercice 2014 est de 7 salariés dont 2 en contrat permanent à la clôture, tous les autres salariés étant en contrats d'intermittents du spectacle suivant les besoins liés au rythme des productions.

2.12 Rémunération des dirigeants

	Montant
REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES :	
- des organes d'administration	Aucune rémunération
- des organes de direction	Aucune rémunération
- des organes de surveillance	Aucune rémunération

2.13 Engagements hors bilan

Les obligations de la société ONYX Films en matière de retraite des salariés se caractérisent par des contrats à cotisations définies, calculées sur la base des rémunérations versées. Le montant de cet

engagement n'est pas significatif au 31 décembre 2014 compte tenu de la faible moyenne d'âge des salariés permanents de la société et du taux de renouvellement du personnel.

La société dispose d'un montant de soutien financier CNC disponible au 31/12/2014 de 4.689 €.

* * *

